

Bureau du 10 décembre 2001

Décision n° 2001-0355

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Restructuration du centre - Marché de maîtrise d'oeuvre des espaces publics - Avenant de substitution**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2001-6392 en date du 26 février 2001, le Conseil a attribué, à l'issue d'un concours d'architecture et d'ingénierie, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics pour la restructuration du centre de Tassin la Demi Lune, à l'équipe Hanneltel-Sodeteg-Cosil.

Par courrier en date du 25 octobre 2001, la société Hanneltel a informé la Communauté urbaine qu'elle avait changé de dénomination sociale puisqu'elle devient Hyl P. Hanneltel, A. Yver, C. Laforge, dont le siège social est transféré 90, rue du Chemin vert à Paris 11°.

La société Hanneltel a remis tous les documents justificatifs relatifs à cette procédure.

Il convient donc de souscrire un avenant n° 1 au marché n° 010583 D, substituant la société Hyl P. Hanneltel, A. Hyver, C. Laforge à la société Hanneltel SA dans le groupement Hanneltel-Sodeteg-Cosil.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable à cette procédure ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-6392 et n° 2001-0150 respectivement en date des 26 février et 25 juin 2001 ;

Vu le courrier de la société Hanneltel en date du 25 octobre 2001 ;

DECIDE

1° - Accepte la substitution de la société Hyl P. Hanneltel, A. Hyver, C. Laforge à la société Hanneltel dans le groupement Hanneltel-Sodeteg-Cosil pour l'exécution du marché n° 010583 D.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 audit marché et tous documents y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,